

Règlement du jeu concours

Article 1 : Objet

Ce règlement définit les conditions de participation et les règles à respecter pour les enfants sélectionnés dans le cadre du jeu concours organisé par l'Association Africaine pour l'Éducation en Santé (ZAES).

Article 2 : Déroulement de l'événement

Les participants auront accès aux espaces de jeux partenaires à Libreville (La Baie des Rois, Le Tsunami, Le Clasico Club, etc.). Les activités incluront des jeux récréatifs et un grand jeu créatif sur le thème du harcèlement scolaire.

Article 3 : Participants

Le concours est exclusivement réservé aux enfants âgés de 9 à 15 ans ayant été sélectionnés par l'association. Chaque participant travaille en binôme et peut choisir son partenaire au moment de l'inscription.

Article 4 : Engagement et comportement

Les enfants et leurs parents s'engagent à respecter les règles du concours, ainsi que les valeurs de respect, de bienveillance et de coopération. Tout comportement inapproprié pourra entraîner une exclusion du programme.

Article 5 : Modalités de sélection

Seuls 10 enfants auront la chance de participer. Les critères de sélection seront définis par l'association et communiqués aux participants.

Article 6 : Responsabilité

L'Association ZAES se dégage de toute responsabilité en cas d'incident survenu en dehors du cadre du programme.